

➤ Réponse du Conseil communal par M. Yvan Burri, conseiller communal

Monsieur le conseiller général, tout d'abord merci de m'avoir transmis cette question auparavant, ça m'a permis de me renseigner.

Le remplacement du pont est prévu pour 2020 et durera env. six mois. La technique de construction envisagée dès l'avant-projet par le SIN, qui je le rappelle est maître d'ouvrage, a été choisie en fonction de la contrainte que consiste le maintien du trafic. Un sens alterné sera assuré durant cette période. La circulation des bus de transport public sera facilitée pas une télécommande de phase verte des feux de régulation.

Le SIN, en collaboration avec la commune, prendra des mesures de signalisation ou de protections provisoires pour les itinéraires bis que certains usagers pourraient vouloir emprunter.

J'ai évoqué avec M. Kottelat par téléphone votre proposition de demande d'examen par le SIN de faire passer la moitié du trafic par une piste de chantier en rive gauche, de passer sur la rivière par un pont provisoire et de retourner sur la RC après le Tritout.

Une piste de chantier capable de soutenir un tel trafic pendant une longue période avec une sécurité minimale serait un chantier bien différent de ce qui est prévu tant pour le volet communal que cantonal. Le coffre provisoire et le gabarit qui permettrait le passage de bus articulés en serait très différent. Le SIN n'a aucune assurance que l'armée ferait ce pont. Tout ceci gonflerait les coûts de l'avis du SIN de manière importants alors que les devis ont été établis et préavisés par les autorités subventionnantes.

Pour toutes ces raisons, monsieur le conseiller le SIN n'entend pas étudier cette variante et s'en tient à la circulation alternée en étant bien conscient des désagréments provoqués.